



Formation professionnelle pour les jeunes

BP - Aménagements Paysagers

RNCP 38314 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Devenez paysagiste

Objectifs de la formation

- Devenir ouvrier paysagiste **hautement qualifié** ou **chef d'équipe** en entreprise de paysage
- Obtenir par la voie de l'apprentissage un **diplôme de niveau IV** (équivalent niveau Bac) du Ministère de l'Agriculture et préparer votre insertion professionnelle

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Passage du **CACES** catégorie A (R482), de l'habilitation électrique et du SST, pris en charge par le CFA
- Stage professionnel **obligatoire à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS**

Durée et déroulement de la formation

- Le BP Aménagements Paysagers (BP AP) se prépare sur **2 ans** (910 heures) :
 - **1ère BP AP** : 490 heures (15 semaines) par an au CFA dont 70 heures (2 semaines) de stage obligatoire à l'étranger (ERASMUS)
 - **Terminale BP AP** : 420 heures (13 semaines) par an au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,
l'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- **Être titulaire**, d'un CAPa Jardinier Paysagiste, d'un BPA Travaux d'Aménagements Paysagers ou d'un autre diplôme de niveau 3
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale. L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
- **INTERNAT** filles et garçons, **non obligatoire**
- **Une participation de 50 à 120 € est demandée** pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- **Enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers.**
 - Elaboration d'un projet professionnel dans le secteur paysager
 - Fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
 - Communication dans une situation professionnelle
 - Connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu
 - Connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
 - Utilisation des matériels et équipements d'une entreprise de paysage
 - Conduite d'un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
 - Conduite d'un chantier de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :**
Installation et entretien des équipements électriques dans les aménagements paysagers (robot de tonte, automatisation des portails, ...)

Le tableau des épreuves visées est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 6 UC** est nécessaire pour l'obtention du BP Aménagements Paysagers
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent tout au long de la formation sous forme de **situations de travail réel**

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m² :
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 3 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculeur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **Certificat de Spécialisation « Constructions paysagères »**
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**
- **Chef d'Entreprise du paysage**

